résultats du recensement démographique de 1936 aux décomptes des cartes d'alimentation réclamés aux mairies de zone libre au début de 1941.

Les dépouillements effectués pour le compte d'autres administrations apportent des renseignements complémentaires à partir de mai 1941 (bulletins de recensement des jeunes enrôlés par le Commissariat des Chantiers de la Jeunesse, bulletins d'une enquête sur les prisonniers de guerre effectuée par les instances officielles auprès des familles).

Toutefois, ces informations parcellaires ne permettent pas d'avoir des données d'ensemble sur la population française, ni de disposer de données individuelles précises sur l'activité professionnelle ou sur l'adresse actuelle des personnes d'âge actif. En effet, les mouvements de population intervenus au moment de l'exode rendaient peu utilisables les résultats du recensement démographique de 1936 et l'exploitation des fiches de démobilisation remplies pendant l'été 1940. Or, pour l'utilisation statistique d'un fichier de personnes, il est nécessaire de disposer d'informations récentes sur l'activité et sur l'adresse des intéressés. C'est dans ce but que le service de la Démographie obtient d'effectuer un recensement des activités professionnelles en juillet 1941 s'adressant à toute la population masculine et féminine née entre le 1er janvier 1876 et le 31 décembre 1926 en zone non occupée et en Algérie (puis en Tunisie et au Maroc). Les cartes issues de ce recensement ont été utilisées très largement de 1942 à 1944 pour répondre à toutes les demandes de tableaux statistiques ou de listes nominatives sur la population de la zone non occupée. Elles ont naturellement servi à la préparation, effectuée au début de 1942, des cartes établies en vue d'une mobilisation clandestine, et détruites après l'occupation Allemande de la zone Sud (voir infrà).

La question relative à la nationalité fait l'objet d'un traitement détaillé puisqu'elle est codifiée au moyen d'un nombre à 4 chiffres : la première composante indiquant le statut ou la qualité (1 chiffre), la seconde la nationalité (2 chiffres) et la troisième la race ou la religion des personnes (1 chiffre). Le code utilisé pour cette dernière composante est le suivant :

Citoyens français :	
non juifs	0
de race juive, bénéficiaires de l'article 3 de la loi du 3 octobre 1940	1
de race juive, non bénéficiaires de l'article 3 de la loi du 3 octobre 1940	2
Ressortissants de l'Empire non citoyens français (de l'Algérie, des colonies, des protectorats ou des pays sous mandat) :	
musulmans	3
juifs	4
autres ressortissants	5
Etrangers non réfugiés :	
non juifs	6
juifs	7
Etrangers réfugiés :	
non juifs	8
juifs	9

C'est à partir des cartes résultant de l'exploitation de ce recensement que le SNS a pu séparer, à partir de 1942, dans les listes de jeunes gens à appeler dans les chantiers de la jeunesse, les juifs qui ont fait l'objet d'une liste à part (cf. infra).

Le recensement des activités professionnelles de juillet 1941 est la seule opération de collecte de données directement organisée par le service de la Démographie (le SNS ira plus loin en effectuant des sondages ponctuels). Le reste de ses informations provient d'autres administrations. Or, cette documentation est souvent de qualité médiocre. Elle est communiquée avec une très grande irrégularité et les délais fixés par le Service ne sont pas respectés (fin avril 1941 par exemple, seuls 8 des 21 départements de zone non-occupée ont envoyé les décomptes communaux de cartes d'alimentation réclamés pour la fin du mois de mars; la plupart des bulletins de recensement des chantiers de la jeunesse sont

incomplets). En outre, le Service ne dispose d'aucun moyen fiable de contrôler la qualité d'informations reposant fréquemment sur les déclarations des individus.

Ces imperfections sont accentuées par l'attitude de certaines administrations qui entreprennent des enquêtes sans en référer au service de René Carmille. Leurs résultats non normalisés se prêtent mal à une exploitation mécanographique. Il en est ainsi des bulletins du recensement des juifs et de leurs biens de l'été 1941 pour lequel le Commissariat Général aux Questions Juives à tout d'abord rejeté l'offre de collaboration de René Carmille (cf. infra) [26].

L'augmentation des tâches du service de la Démographie marginalise la SGF. Même s'ils l'accusent d'édifier des *montagnes de paperasses* aux objectifs douteux, les statisticiens de la SGF doivent s'incliner devant l'argument budgétaire. Les négociations préalables à la fusion entamées à Vichy au début de 1941 aboutissent à un accord durant l'été. La réunion du laboratoire d'études et de la statistique administrative dans une vaste *usine à chiffrement* conduit à la création du SNS en octobre 1941 [27].

Le SNS (octobre 1941 - 1944).

Le SNS est dirigé par René Carmille (loi du 11 octobre et décret sur l'organisation du Service du 24 octobre publié au JO du 20 décembre 1941). Il est chargé :

- d'établir, de rassembler et de mettre à jour les statistiques relatives à l'État et au mouvement des personnes et des biens dans la métropole et dans l'empire français ;

- de coordonner l'action statistique des administrations publiques et des organismes privés d'intérêt général et de centraliser la documentation rassemblée par ses services ;

- de présenter au Gouvernement les résultats obtenus ;

- de communiquer aux organismes professionnels et scientifiques et de mettre à la disposition du public les informations statistiques d'ordre général, sauf exception justifiée par l'intérêt national ;

---

26. A partir de cette expérience, René Carmille insiste auprès du ministère de l'Intérieur pour que son service soit systématiquement consulté avant toute enquête administrative.

27. Expressions d'Alfred Sauvy.

- de favoriser l'étude de la science statistique et d'assurer la formation d'un personnel possédant les connaissances scientifiques et techniques nécessaires ;

- de rassembler et d'étudier les travaux statistiques effectués à l'étranger ;

- d'assurer la liaison avec les services de statistiques et de conjoncture de l'étranger et de représenter la France dans les réunions et congrès internationaux relatifs à la statistique ;

- et, d'une façon générale, de traiter toute question d'ordre statistique.[28]

Le SNS bénéficie d'une législation très favorable : la loi du 11 octobre 1941 oblige en effet toute institution à répondre à ses enquêtes et à lui communiquer les renseignements *sous la forme qu'il réclame*; l'arrêté du 25 novembre 1941 impose son visa sur tous les questionnaires statistiques [29].

Le décret sur l'organisation du SNS précise en outre qu'il assure le fonctionnement d'une Ecole d'Application qui forme ses administrateurs et ses attachés. L'Ecole est dirigée par Eugène Morice, professeur de mathématiques du secondaire. La première promotion d'élèves-administrateurs est recrutée par concours en juillet 1942. Cette innovation fait de la création du SNS une étape décisive dans la définition de la profession des statisticiens. Ils forment désormais un corps spécialisé dans la recherche et dans la gestion des informations quantifiées.

L'existence de l'Ecole, comme l'intégration des experts de l'ancienne SGF au SNS, confère au Service une double vocation (études, élaboration des statistiques). Conformément au souhait de René Carmille, le SNS est bien un *greffier intelligent*. Son personnel est assermenté et soumis au secret (décret du 16 février 1942). Il est réparti entre un corps d'inspecteurs et d'administrateurs, un corps d'attachés et un cadre de commis.

Un lourd édifice.

Dans un premier temps, 75% des emplois d'administrateurs et d'attachés sont pourvus et l'effectif normal est de 200 inspecteurs généraux et administrateurs,

---

[28]. Les attributions du SNS définies par la loi d'octobre 1941 sont très proches de celles qui reviennent à l'INSEE en avril 1946.

[29]. Malgré ces textes, le ministère de la Production Industrielle refuse de transmettre au SNS les informations qu'il réclame pour établir son fichier des établissements.

300 attachés et 550 commis [30]. Les effectifs se répartissent de la façon suivante en 1941 et en 1943 [31] :

EFFECTIFS BUDGETAIRES DU SNS AU 1/1/41 ET AU 1/1/43

STATUTS	EFFECTIFS AU 1/1/41	EFFECTIFS AU 1/1/43
Inspecteurs généraux + adm.	150	150
Cadres temporaires et attachés	225	225
Cadres subalternes :	625	614
Dont : Commis	550	550
Dames employées	68	57
Garçons de bureau, concierge	7	7
Total des titulaires *	1001	990
Chargés de mission	25	25
Auxiliaires	3300	5700
Total *	4326	6715

* Il convient de rajouter le directeur général.

Le Service hérite de l'organigramme de la Démographie qui est étoffé. Il est formé par trois grandes Directions :

- la Statistique générale devient la première Direction (rue de l'Université, Paris). Elle comporte deux divisions (division de la statistique générale dirigée par Henri Bunle, division statistiques économiques et sociales dirigée par Alfred Sauvy) et l'Institut de conjoncture (dirigé par Alfred Sauvy) qui demeurent à Paris.

- la Direction des enquêtes démographiques est installée à Lyon avec un relais à Paris.

30. Effectifs budgétaires du SNS :

	1941	1942	1943	1944
Titulaires	1001	1001	990	1017
Non titulaires	3325	5725	5725	7025
Total	4326	6726	6715	8042

31. Informations administratives de l'INSEE, 'L'évolution des effectifs budgétaires du SNS et de l'INSEE depuis le 11 octobre 1941.', Bulletin intérieur, novembre 1948, n°10, INSEE, Paris, 111 pages, pp. 89 à 101.

- la Direction des enquêtes économiques est également installée à Lyon avec un relais à Paris.

L'édifice est complété par l'Etablissement central de mécanographie (Quai Branly à Paris et ateliers de Lyon) ; l'Ecole d'application (rue de la Ville l'Evêque à Paris), un service technique et un service administratif. A partir de mars 1942, un service de sondages confié à Jean Stoetzel est également rattaché au Cabinet du Directeur Général [32].

L'ancienne SGF.

Dans cette nouvelle structure, l'ancienne SGF demeure un foyer d'études et de recherches. Elle prépare les plans de ses travaux, suit leur exécution, analyse leurs résultats et en assure la publication. Elle exploite les enquêtes agricoles pour le compte du ministère de l'Agriculture et celles sur les salaires et la main d'oeuvre de l'Inspection du Travail. Les spécialistes de l'ancienne SGF contribuent à la formation du personnel (conférences de démographie d'Henri Bunle à Lyon, préparation du programme d'enseignement et prises en charge de cours à l'Ecole d'Application, instruction des fonctionnaires des directions régionales). Ils continuent à fournir les indices et les statistiques économiques demandées par les autorités d'occupation mais il apparaît qu'en statisticiens pointilleux ils ne manquent pas d'accompagner leurs envois de multiples réserves sur la valeur des chiffres communiqués.

Les statisticiens sont eux-mêmes formés aux techniques mécanographiques à l'occasion de stages organisés à Lyon à partir d'avril 1942. Excepté ces échanges obligatoires, ils ne fréquentent pas le reste du personnel du SNS. L'autonomie qu'ils arrivent à préserver est symbolisée par le maintien de la journée continue qui n'est pas la règle dans les autres Directions. L'équipe d'Alfred Sauvy par exemple dispose d'une grande marge de manoeuvre pour rédiger un bulletin de conjoncture (le 'Bulletin rouge Brique') et pour dresser les comptes du coût de l'Occupation. Cette autonomie correspond aux souhaits des spécialistes de l'ancienne SGF. Elle s'explique aussi par le fait qu'ils sont les seuls statisticiens professionnels du SNS.

---

[32]. Jean Stoetzel introduit en France avant la guerre les pratiques de sondages de l'Institut Nord-Américain Gallup. En janvier 1942, il est affecté au SNS à mi-temps. Il est également intégré à l'équipe de psycho-sociologues de la Fondation Carrel.

Les directions régionales.

Excepté quelques enquêtes de biométrie médicale entreprises à l'initiative de leurs directeurs, les directions régionales restent des ateliers spécialisés dans le traitement des données. Elles sont organisées par les instructions de René Carmille de novembre 1941, puis de janvier 1942. Celles de Rabat et de Tunis sont installées après sa tournée en Afrique du Nord en février 1942. Le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, en novembre 1942, suspend les liaisons avec l'Afrique où les directions régionales du SNS sont réquisitionnées. En métropole, l'invasion de la zone Sud ne modifie pas leur fonctionnement.

Les premières tournées d'inspections de ces directions sont effectuées après la réorganisation de l'inspection générale du SNS (printemps de 1943 en zone Nord, été 1943 en zone Sud) [33]. Les rapports d'inspection indiquent que les moyens des directions (effectifs, qualification du personnel, équipement, locaux) sont très variables mais que leurs structures sont les mêmes. On y trouve un service administratif (plus ou moins étoffé), deux services des enquêtes et des recensements (économiques et démographiques), un service technique et un 'Bureau de liquidation de la guerre' (dans les mêmes locaux ou non).

Si la répartition des tâches entre les équipes et le contrôle du rendement sont rigoureusement définis par les instructions de la direction générale, les rapports d'inspection de 1943 montrent que l'organisation du travail des ateliers est souvent défectueuse. Ils dénoncent, en particulier, la confusion entre l'atelier d'identification et celui qui est chargé de l'exploitation des bulletins du STO (ainsi à Bordeaux, comme le souligne le rapport d'inspection de Balourdet [34]). Ces problèmes d'organisation sont expliqués par la très grande irrégularité de l'arrivée des documents dans les ateliers et par l'existence d'instructions peu claires ou contradictoires émanant des directions centrales (travaux distincts prescrits en première urgence et en même temps).

La documentation en notre possession ne nous informe pas suffisamment sur les relations entre les DR et les autorités régionales mais il est certain qu'elles n'ont pas les moyens d'exercer un contrôle sur leurs sources d'informations. Elles doivent pourtant répondre à des commandes abondantes émanant de la direction générale du SNS ou des autorités régionales.

---

33. SAEF, Pelurier de l'inspection générale de 1942 à 1972, rapports d'inspection par DR, B 55 450-B 55 466.
34. SAEF, B 55 449.

La boulimie d'informations d'un Service de l'Etat français.

Les préfectures sont les interlocuteurs privilégiés des DR qui peuvent y détacher un délégué permanent. Elles échangent des informations (ainsi le 23 novembre 1943, le préfet de la Marne signale à la direction régionale de Reims que les Allemands demandent d'indiquer toute nomination d'ancien officier à des fonctions administratives rémunérées par l'Etat) ou des documents (états, bulletins) et les DR collaborent à l'exploitation de certains formulaires ou à des enquêtes.

Les commandes de travaux émanant des préfectures sont variées. Certaines sont singulières. Nous avons retrouvé la demande de renseignements individuels sur les juifs de la région de Rouen adressée par le préfet à la DR en mars 1942 [35]. Nous n'en savons malheureusement pas plus. La préfecture a communiqué à la DR de Reims un état numérique sur les juifs domiciliés dans les cinq départements de la région [36]. Cette DR possède également un contrôle nominatif des juifs de ces départements. Les instructions de la direction générale du SNS prescrivant de tels travaux n'ont pas été retrouvées dans les archives mais le rapport Balourdet renvoie à des instructions en précisant leurs références.

Certaines ombres subsistent également sur les renseignements concernant les étrangers exploités par les directions régionales. A Reims, en juin 1943, l'identification des fiches des étrangers est en cours conformément à une prescription de la direction générale du 26 juin 1942 (cf. note 36). Ce travail est également entrepris à Bordeaux, Limoges, Toulouse... Le rapport d'inspection de la direction de Bordeaux (cf. note 34) précise que ce travail répond à la demande des services du Ravitaillement en vue d'un contrôle des demandes de cartes d'alimentation.

A la fin de 1942, en effet, le secrétariat d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement a décidé de *confier au SNS le contrôle général des cartes d'alimentation en circulation lorsque l'opération serait jugée opportune* [37]. L'opération devait avoir lieu en mars 1943, *chaque consommateur remplissant une fiche et sur présentation de cette fiche accompagnée de pièces d'identité, une vignette validant la carte serait apposée sur la carte d'alimentation. Les fiches de contrôle devaient être adressées par les mairies aux DR du SNS territorialement compétentes.* En janvier, février 1943, *les Autorités d'occupation saisies* de ce

---

35. Archives INSEE.

36. SAEF, B 55 461, rapport de M. Balourdet.

37. Archives INSEE, n° 02-2970-2/60, note au sujet du renouvellement des cartes d'alimentation, Direction Générale du SNS, Paris, 2 août 1944.

projet *par le Ravitaillement ont fait connaître que les fiches devaient donner des renseignements professionnels permettant la création d'un fichier de la main-d'oeuvre.* Le STO étant créé un peu plus tard, *le ministre de la Production Industrielle a demandé de hâter le contrôle pour effectuer fin avril le contrôle de ceux qui auraient pu échapper au recensement de février 1943 concernant le travail obligatoire.* Par une lettre du 16 mars 1943, le ministre du Ravitaillement *a estimé que la liaison des deux opérations risquait de diminuer la valeur du contrôle envisagé du seul point de vue du ravitaillement* et il a reporté *l'opération de contrôle des cartes en octobre 1943 au plus tôt.* En avril 1943, le ministre du Ravitaillement a cependant demandé au SNS d'étudier une nouvelle fiche et *pour tenir compte des désirs exprimés par les Autorités d'occupation, d'y faire figurer des rubriques relatives à la profession.* La fiche établie par le SNS, qui ne comportait *aucune case de codification,* a été remise au Ravitaillement le 12 avril 1943. *Pour différentes raisons et des difficultés matérielles de tout ordre,* la réalisation du contrôle prit du retard et les *cartes d'alimentation en service se chargeaient d'inscriptions de toutes sortes.* A la fin de 1943, *la nécessité de remplacer ces titres amenait le Ravitaillement à envisager le renouvellement des cartes et non plus seulement leur contrôle. Le renouvellement est décidé pour le second trimestre de 1944. Une fiche de demande est établie par le SNS et elle est remplie dans les mairies. Le rôle du SNS qui reçoit les fiches de demandes transmises par les mairies* est défini en janvier 1944. Il consiste à :

1°/ Indiquer aux Services du Ravitaillement, au fur et à mesure des dépouillements, les noms des consommateurs ayant établi plusieurs fiches de demande.

2°/ Faire les enquêtes nécessaires quand des états civils mentionnés sur les fiches se révèlent fantaisistes.

3°/ Tenir à jour les fiches de demandes centralisées, en indiquant les pertes, les changements de nom, d'état civil, etc...

Quand plusieurs fiches sont trouvées à un même nom, dans un même département, les signaler au Directeur Départemental. Quand plusieurs fiches ont trouvé un même nom, mais dans des départements différents, les envoyer à l'Administration Centrale du Ravitaillement.

L'exploitation du renouvellement des cartes d'alimentation est bien prévue par le *budget de 1944* mais le nombre d'auxiliaires attribué au Ravitaillement est jugé insuffisant pour effectuer cette opération. Le contrôle de la régularité des

opérations de distribution des cartes d'alimentation qui devait revenir au SNS n'est donc pas entrepris.

D'autres opérations aboutissent. Ainsi en 1943, la direction générale prescrit aux DR de s'adresser aux préfectures pour compléter et mettre à jour un fichier des étrangers. Elle explique que la tenue à jour d'un fichier de l'ensemble des ressortissants prend un rang primordial parmi les tâches qui incombent aux DR. Elle précise que *ce fichier, traduit en cartes type 'Activités Professionnelles' permet à tout moment d'établir sur le champ les statistiques de population demandées par le Gouvernement*. Pour les personnes nées en France, l'exploitation des bulletins d'état civil et les déclarations de changement de domicile suffisent à mettre à jour les fichiers du Service. Pour les étrangers et les personnes nées hors de France en revanche, le SNS comptait sur l'utilisation des fiches de demande de cartes d'alimentation (cf supra). Il a donc été demandé aux directeurs régionaux de se rapprocher des préfectures pour vérifier la concordance des renseignements dont ils disposaient avec les fiches des préfectures, et, d'autre part, d'une manière permanente, afin d'enregistrer les délivrances de cartes d'identité pour prendre en compte les nouveaux étrangers.

Le 13 novembre 1943, le Préfet du Nord a demandé à la DR de Lille de lui adresser la liste des ressortissants italiens domiciliés dans le département du Nord pour répondre à une demande des autorités occupantes. La Direction Générale donne son accord à ce travail [38] (cf infra).

Le SNS est ainsi le foyer d'une véritable boulimie d'informations. La volonté de disposer du maximum de renseignements pour actualiser les fichiers, d'utiliser l'équipement mécanographique et de montrer l'efficacité de l'identification l'emportent, en apparence, sur la conscience des risques que font courir ces informations à plusieurs catégories de la population. D'aucuns évoqueront les directives orales prescrivant de freiner les travaux, mais d'autres pourraient voir, derrière l'aveuglement des responsables du service, une volonté délibérée de dresser des fichiers dans un objectif raciste ou politique. Compte tenu de l'importance de ces enjeux de mémoire, seules des sources écrites, même lacunaires, peuvent être invoquées.

Plusieurs instructions soulignent l'impossibilité de vérifier l'exactitude des renseignements obtenus. Certaines prescrivent d'effectuer des contrôles : la directive transmise par la direction générale à la direction régionale d'Alger en octobre 1942 à la suite des *résultats anormaux* constatés au cours du dépouillement

---

38. Archives INSEE.

du recensement des activités professionnelles (cf infra) ; puis l'instruction sur la mise à jour du recensement des activités professionnelles (il est précisé d'examiner très attentivement le cas des personnes qui après s'être déclarées de race juive font une déclaration contraire. En principe on leur maintient cette qualité et, le cas échéant, on signale le fait à la préfecture de leur résidence) [39].

En janvier 1944, René Carmille souligne que les attributions de son Service se limitent à un rôle statistique à l'exclusion de tout rôle de police et il rappelle que ses fichiers sont confidentiels [40]. On touche là à une question importante pour définir l'activité du SNS pendant l'Occupation car ce service dispose de puissants moyens de contrôler la véracité des informations en croisant ses données administratives, en recourant à ses répertoires ou aux résultats du recensement des activités professionnelles de juillet 1941 (zone Sud). La documentation examinée n'autorise aucune affirmation contraire mais elle ne permet pas non plus d'éliminer l'hypothèse d'une utilisation de ces capacités à des fins policières ou racistes.

Le SNS reçoit également une compétence nouvelle par rapport au Service de la Démographie, relative aux statistiques des biens, entreprises et établissements. En 1942, il tente de constituer un fichier mécanographique des entreprises et établissements. Mais les efforts d'une équipe dirigée par le Général Balourdet pour constituer ce fichier échouent devant l'opposition systématique du ministère de la Production Industrielle, qui ferme peu à peu toutes les sources de renseignements, et l'amène à renoncer à ce projet à l'été de 1942. Toutefois, en octobre 1943, René Carmille n'a pas abandonné tout espoir puisqu'il écrit que *les accords survenus avec le ministère de la Production Industrielle, après une série de conférences laborieuses vont permettre d'établir un fichier complet des entreprises et de le mener dans le cadre régional avec la collaboration des chambres de commerce et des services régionaux divers* [41]. Dans les faits, ce fichier ne sera jamais constitué intégralement.

---

39. SAEF, B 55359.

40. Archives de l'INSEE, note de René Carmille au secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, n° 1638-2/2, Lyon, 24 janvier 1944 : *J'attire votre attention sur le fait que mon Service est astreint au secret professionnel, et que ses attributions sont purement statistiques à l'exclusion de tout rôle de police. Il doit donc être bien entendu que la consultation du fichier* (des consommateurs) *ou la communication des renseignements qui y sont contenus ne pourra être étendue, en aucun cas, notamment à l'égard des maires, à des demandes motivées par des considérations autres que celles qui ont nécessité l'établissement des fiches dont je suis destinataire* (il s'agit des fiches de demande de renouvellement de cartes d'alimentation).

41. SAEF.

Relations avec les Autorités d'occupation.

A l'exception des comptes rendus adressés par le directeur régional de Lille à partir de juillet 1942 (rappelons que cette DR est en zone rattachée) à la direction générale sur les nombreuses demandes allemandes qui lui sont soumises (renseignements statistiques réguliers, convocations à la Kommandantur), les archives renseignent peu sur les relations entre les directions régionales et les Autorités d'occupation.

En septembre 1942, une directive de René Carmille exigeant de chaque chef de service un compte-rendu détaillé de toute relation d'un membre du personnel avec les Allemands révèle que d'autres contacts existent sans indiquer leur nature ou leur fréquence [42].

En outre, à partir de la fin de 1942, l'occupation de la zone Sud fait craindre une augmentation des contrôles des Allemands, même si, dans les faits, les commissions de contrôle allemandes ne font pas de visite des ateliers avant avril 1943. A cette date, toutefois, une circulaire de la direction générale évoque sans précision la rétention de bulletins du STO par les Allemands. C'est la seule trace de tension à l'échelle nationale. Avant 1943, les visites de contrôle des Allemands portent essentiellement sur les Bureaux de liquidation de la guerre.

Le SNS globalement n'est pas collaborationniste (cf infra). Il est contraint de répondre aux demandes allemandes ; les relations entre les statisticiens de la SGF (autonome ou intégrée au SNS) et les Allemands sont connues en partie grâce aux 'papiers Gasc' : les informations communiquées aux Allemands sont souvent obsolètes ou assorties de telles mises en garde qu'elles sont dépourvues de signification pratique. Reste que le seul refus connu adressé par le SNS aux Allemands concerne la publication d'un indice du coût de la vie auquel B. de Saint-Salvy était favorable alors que René Carmille comme Henri Bunle s'y opposaient.

Par ailleurs, le SNS se trouvait constamment demandeur vis-à-vis des autorités allemandes pour la délivrance de laissez-passer, de visa pour la publications ou d'attribution de contingent de papier.

Fin novembre 1941, la question de l'unification des statistiques européennes des prix et des salaires est abordée au cours d'une réunion entre Henri Bunle et le Dr Werner. Le 1er décembre 1942, René Carmille précise sa position dans un rapport au secrétaire d'Etat aux Finances et à l'Economie Nationale. Il ne

---

42. SAEF, B 55 353.